

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Séance du 02 février 2026 – 20h30

Date de convocation 27/01/2026

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2026
2. Ouverture de crédits budget principal
3. Modification des autorisations de programme
4. Recrutements des saisonniers pour le Bac
5. Recrutement d'un surveillant de baignade
6. Demandes de subventions pour la reconstruction de l'ouvrage n°2 du chemin de Malmort
7. Subvention exceptionnelle de soutien à Fort Boyard
8. Informations sur la délégation donnée au Maire et questions diverses

L'an deux mille vingt-six, le deux février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de FOURRÉ Jean-Luc, 1^{er} adjoint au Maire.

Présents : FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie-Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints, PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : PANNAUD Eric, maire, pouvoir à DAVID Claudia, ALIGANT Sylvie pouvoir à FOURNALES Sandrine, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, MORAUD Laurent pouvoir à FIAUD Marie-Annick, LE MENI Nadège pouvoir à GAUDIN Christine, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à WATTEBLED Stéphane, GUÉRIN Florian pouvoir à BOTON Monique.

Excusée : LATOUCHE Céline.

Secrétaire de séance : TUFFET Francine.

01- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2026

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

02 – Ouverture de crédits (N°09)

Ouverture de crédits d'investissement – budget principal – exercice 2026 :

Monsieur FOURRÉ Jean-Luc, 1^{er} adjoint au Maire, explique au conseil municipal qu'il convient de modifier l'ouverture de crédit approuvé lors du conseil municipal du 12 janvier à la suite d'une erreur d'imputation et à l'ajout d'une dépense :

- Diagnostic plomb sur la maison située 15 avenue du 8 mai 1945 :
 - Montant : 720 € au compte 2115 – fonction 510
- Mise en place d'un portique en bois entrée du parking du communal :
 - Montant : 7500 € au compte 2128 – fonction 633

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise cette ouverture de crédits.

03 – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (N°10)

Monsieur FOURRÉ Jean-Luc, 1^{er} adjoint au Maire expose au conseil municipal que les autorisations de programme (AP) constituent un outil de gestion pluriannuelle des investissements. Elles dérogent au principe d'annualité du budget en permettant à l'assemblée délibérante d'inscrire - pour une durée déterminée- la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées au titre d'une opération. Par délibérations en date du 14 avril 2022 (n°2022/04/017), du 13 avril 2023 (N°2023/03/025), du 11 décembre 2023 (n°2023/08/057), puis du 14 avril 2025 (n°2025/03/023) le conseil municipal a mis en place des autorisations de programme.

Ce dispositif permet d'engager une opération dans sa globalité mais de n'inscrire au budget que les dépenses susceptibles d'être réellement payées dans l'année. C'est ainsi que les marchés et actes notariés peuvent être signés dans les limites financières de l'Autorisation de Programme sans mobiliser prématurément la totalité des crédits budgétaires.

En vue de poursuivre les investissements menés par la commune dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire, il est proposé de modifier les autorisations de programme (AP) afin ajuster la répartition des dépenses de travaux et d'étude.

Proposition Autorisation de Programme 2025					
Construction nouveau groupe scolaire	2022	2023	2024	2025	2026
<i>Euros TTC</i>					
Travaux		550 000,00	3 700 000,00	4 700 000,00	450 000,00
Etudes et ingénierie		150 000,00	165 000,00	200 000,00	85 000,00
Total estimatif : 10 700 000,00 € TTC	700 000,00	700 000,00	3 865 000,00	4 900 000,00	535 000,00
EMPRUNT Banque de Territoire - Caisse des dépôts			3 000 000,00		

PROPOSITION AP/CP 2026					
Construction nouveau groupe scolaire	2022	2023	2024	2025	2026
<i>Euros TTC</i>					
Travaux		550 000,00	3 700 000,00	3 343 000,00	1 681 000,00
Etudes et ingénierie		150 000,00	165 000,00	296 000,00	115 000,00
Total estimatif : 10 700 000,00 € TTC	700 000,00	700 000,00	3 865 000,00	3 639 000,00	1 796 000,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable :

- **sur l'approbation de la modification de l'autorisation de programme pour son montant indiqué dans le tableau ci-dessus;**
- **sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.**

04 – Recrutements de contrats saisonniers pour le fonctionnement du bac (N°11)

La commune de Chaniers exploite le bac mis à disposition par le département sur la saison estivale. A ce titre une convention fixe les engagements de chacune des parties.

Il est proposé de recruter, comme les années précédentes, des agents saisonniers pour assurer le fonctionnement du bac du 1er avril au 31 Octobre suivant un planning établi en amont.

Les agents saisonniers doivent être titulaires d'un brevet de natation (50 mètres) et d'une attestation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Il convient donc de recruter deux agents sur la base de la rémunération d'un grade d'adjoint technique territorial qui sera déterminé lors du recrutement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis sur le recrutement des 2 agents saisonniers en vue d'assurer le fonctionnement du bac et mandate Monsieur le Maire pour signer les contrats de travail et les documents nécessaires à ces emplois.

05 – Recrutement saisonnier d'un surveillant de baignade (N°12)
--

Comme les années précédentes, les communes de Chaniers et Port d'Envaux pourraient mutualiser les frais de fonctionnement en partageant le temps de travail d'un surveillant de baignade.

Il convient donc de créer un emploi saisonnier de maître-nageur sauveteur (titulaire du B.N.S.S.A), à temps non complet, à raison de 17.5 heures par semaine pendant les mois de juillet et août sur la base de la rémunération d'un grade du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives (APS) qui sera déterminé lors du recrutement du maître-nageur sauveteur, selon son expérience.

Les jours et heures d'ouverture de la baignade restent inchangés soit :

En juillet : mercredi et vendredi de 13h30 à 19h00

dimanche de 13h00 à 19h30

En août : mardi et jeudi de 13h30 à 19h00

samedi de 13h00 à 19h30

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis sur cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer les contrats de travail correspondants à cet emploi saisonnier.

06- Demandes de subventions pour la reconstruction de l'ouvrage n°2 du chemin Malmort (N°13)

Suite à la signature de la convention avec le SDV17 pour les travaux du pont de Malmort, et afin d'établir le dossier de subvention Programme National Pont, il est nécessaire de délibérer sur le programme de travaux.

Le plan de financement proposé pour ce projet est le suivant :

Plan de financement	
	Total HT
Travaux	195 065,32 €
Frais d'intervention préalable sur réseaux (estimés)	10 000,00 €
Frais de Maîtrise d'œuvre et autres frais	16 674 €
Total	221 738,82 €
Montant Subvention – 60%	133 043,29 €
Reste à charge	88 695,53 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le programme de travaux et valide les demandes de subventions auprès du Programme National Pont mais aussi de la DETR.

07– Subvention au département de la Charente-Maritime pour la restauration du Fort Boyard (N°14)

En 2022 le Conseil départemental de la Charente-Maritime a voté une délibération actant le projet de sauvegarde du Fort Boyard, classé au titre des Monuments Historiques depuis 1950.

Ainsi au fil du temps, les ouvrages de protection du site du Fort, l'éperon, dispositif de brise-lame et le havre d'accostage, le port, ont été progressivement détruits par l'attaque répétée des vagues. Cela se traduit par une forte exposition du Fort aux agressions de la mer. Des franchissements importants d'eaux résiduelles génèrent des dégâts à l'intérieur du Fort. Le Fort, aujourd'hui, n'est plus protégé.

Sans une intervention rapide, la pérennité du bâtiment serait remise en cause. Les travaux, après les phases d'études, et se dérouleront sur trois années.

À leur achèvement en 2028, le Fort Boyard devrait être ouvert au public.

Afin de participer au financement de ce chantier, une opération de mécénat d'envergure, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, est lancée depuis décembre 2024. Des subventions sont également attendues.

Compte tenu du fait que ce projet relève d'un intérêt public départemental, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention d'équipement au Département de la Charente-Maritime pour les travaux de sauvetage du Fort Boyard, à hauteur de 3651 €, correspondant à 1€ par habitant de Chaniers (population INSEE municipale au 1^{er} Janvier 2026).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ATTRIBUER une subvention de 3651€ au Département de la Charente-Maritime afin de contribuer au sauvetage du Fort Boyard, dont il assure la maîtrise d'ouvrage. Cette subvention sera versée via le compte 204132 et amortie sur 5 ans (délibération n°2023/02/010),

- **DEMANDE** au Département de présenter les pièces justificatives attestant de l'utilisation effective des fonds conformément à l'objet prévu,
- DEMANDE** qu'en contrepartie de ce financement, le Département s'engage à mentionner la participation financière de la Commune de Chaniers.

08- Informations sur la délégation donnée au maire et questions diverses

Décisions 2026 :

2026-001	Avenants marché construction nouvelle école
----------	---

Pièges à Frelons : besoin de renouveler les produits dedans. Permet de stopper la propagation des reines. Début février bonne période.

Fin de la séance à 21h30

Le secrétaire de séance

Francine TUFFET